



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

M. LE JUGE VICENTE MAROTTA RANGEL A DÉMISSIONNÉ

M. le juge Vicente Marotta Rangel a présenté sa démission en tant que membre du Tribunal international du droit de la mer dans une lettre reçue aujourd'hui par le Président du Tribunal, M. le juge Vladimir Golitsyn. Conformément à l'article 5, paragraphe 4, du Statut du Tribunal, en cas de démission, « [l]e siège devient vacant à la date de réception de la lettre de démission ».

Conformément à l'article 6 du Statut, « le Greffier [invite les Etats Parties à lui communiquer le nom de leurs candidats pour pourvoir le siège] dans le mois qui suit la date à laquelle le siège est devenu vacant et le Président du Tribunal fixe la date de l'élection après consultation des Etats Parties ». Le membre ainsi élu achèvera le mandat de M. Marotta Rangel, qui arrivera à terme le 30 septembre 2017.

Ancien conseiller juridique au Ministère des affaires étrangères du Brésil, le juge Marotta Rangel est membre de la Cour permanente d'arbitrage (groupe brésilien) et professeur émérite à la faculté de droit de l'Université de São Paulo. Il est l'auteur de nombreuses publications sur des questions relatives au droit international et au droit de la mer.

NB. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels et ils ne sont diffusés qu'à titre indicatif.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur les sites Web du Tribunal (www.tidm.org et www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org